

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE				COMMUNE LE PONTET	
Nombre de conseillers				EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	
En exercice	Présents	Votants	Absents Excusés	Séance du 03/02/2023	
10	8	10	2	L'an deux mil vingt-trois, le trois février, à 20 heures, le Conseil Municipal convoqué s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi en la maison commune, sous la Présidence de M. André DAZY, Maire.	
Date de convocation : 24/01/2023				Présents : Alexandra BERGER, Laurence BERGER, Yann BERGER, André DAZY, Pascal LIMARE, Aline MAUCHERAT, Daniel PILLET, Romain VIGIER.	
Date d'affichage de la délibération : 07/02/2023				Elus excusés ayant donné pouvoir : Charline RAGEAU ayant donné pouvoir à Romain VIGIER. Carl GINET ayant donné pouvoir à André DAZY.	
				Secrétaire de séance : Romain VIGIER.	
Délibération n° 2023 02 03 01 : débat d'orientation budgétaire					

Afin d'avancer sur les projections budgétaires, la liste des travaux et achats prévus sur 2023 doit être débattue par le conseil.

Après en avoir discuté, le conseil municipal établi la liste suivante :

- Construction d'un abri à gravier (estimation exorbitante soit 2000€ le m²).
- Hameau du Désertet : rénovation de l'abri à poubelle et ajout d'un abribus.
- Hameau des Granges : construction d'un abribus à la place de l'ancien transfo.
- Changement des fenêtres de la mairie et de l'ancienne salle de classe (foyer) – le dernier devis réalisé doit être actualisé vu les augmentations des matériaux.
- Installation nouvelle cuve à fuel (5043€) ou remplacement de chaudière fioul par chaudière à pellets (attendent devis).
- Achat table pique-nique (environ 1000 € HT).
- SAS entrée mairie pour protéger la rampe d'accès (devis en attente).

A cette, liste, il faut ajouter les travaux déjà projetés pour les routes soit :

- Le programme de point à temps sur le chemin des Covasses.
- Le programme de signalisation horizontale sur la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

MANDATE la commission travaux pour établir l'ensemble des devis,
AUTORISE le Maire à ajouter ces éléments au Budget 2023 dans la mesure des capacités financières de la commune.

Vote : adopté à l'unanimité : 10 voix pour.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

André DAZY



Envoyé en préfecture le 07/02/2023	
Reçu en préfecture le 07/02/2023	
Publié le 07/02/2023	
ID : 073-217302058-20230203-2023020301-DE	